EVRP-AAT - FORMATION DU REFERENT

Formation certificative

OBJECTIFS

• Mettre en œuvre les démarches complémentaires d'évaluation des risques professionnels et d'analyse d'accident du travail.

• Concevoir un plan d'actions issu d'une analyse des risques professionnels combinant les démarches d'évaluation des risques professionnels et d'analyse des accidents du travail.

100% **Taux de satisfaction** (satisfait ou très satisfait)

100% **Taux de validation des compétences**

Qualification des intervenants

• Formateur EvRP- AAT certifié par le réseau INRS/ AM-RP

Public Toute personne désignée par le chef d'établissement pour déployer la stratégie d'analyse des risques définie par le dirigeant dans la lettre d'engagement en mettant en œuvre les démarches d'évaluation des risques professionnels et d'analyse des accidents du travail.

Durée : 4 journées de formations (28h) avec intersession

Effectif : 10 stagiaires maximum

PROGRAMME

•L'état des lieux des pratiques prévention de son entreprise en matière d'évaluation des risques et d'analyse des AT.
•Les missions du référent EvRP/AAT.
•L'analyse des risques professionnels.
•Dégager des mesures de prévention après avoir :
– Conduit une démarche d'analyse des accidents et presqu'accidents
– Mené une démarche d'évaluation des risques professionnels
•La construction d'un plan d'action adapté facilitant la prise de décision du dirigeant.

VALIDATION DE LA FORMATION

•La validation des compétences est attestée par la délivrance d'un certificat de référent à l'EvRP/AAT (plateforme FORPREV) pour une durée de 24 mois.
•La délivrance du certificat est conditionnée par la validation de la totalité des domaines de compétences évalués.
•Un Maintien et une actualisation des compétences est proposée tous les 24 mois afin de renouveler le certificat.

METHODES PEDAGOGIQUES UTILISEES

• Cette formation-action s'appuie sur des exposés didactiques, des mises en situation et des échanges.
L'acquisition des compétences « méthodologiques » décrites dans le référentiel sous-tend des mises en situation professionnelle (réelles ou reconstituées) avec retours d'expériences.
Des activités pédagogiques sont prévues entre les sessions de formation permettant la consolidation des apprentissages par des mises en pratique.
les points forts
• Applications et études de cas
• Travaux en sous-groupes

MATERIEL STAGIAIRE NECESSAIRE

• Matériel de prises de note

Prérequis : Les participants doivent avoir suivi avec succès l'autoformation en ligne « Acquérir des bases en prévention des risques professionnels » de l'INRS ou la formation « Obtenir des compétences de base en prévention » dans les services prévention des caisses de Sécurité sociale

Accessibilité : Pour des besoins spécifiques, merci de nous informer de votre situation

ERGO53 / SAS CLEF
2 rue Sainte-Trèche 53240 St-Jean-sur-Mayenne
contact@ergo53.fr – 06 52 91 82 53